



 **Mairie-conseils**
Informer et accompagner les élus locaux


+ recherche avancée

Accueil Actualités Espace juridique Téléconférences Journées d'échanges Démarches thématiques Expériences des territoires

Accueil > [Expériences des territoires](#) > Accueillir les petits enfants : l'Ardèche réalise (...)

A⁻ A⁺  Imprimer  Envoyer

Social - Santé

Accueillir les petits enfants : l'Ardèche réalise un guide pour les collectivités et les associations

09 juin 2009

Fruit d'une collaboration entre acteurs institutionnels et associatifs concernés par la petite enfance, le "Guide de création d'établissement d'accueil pour enfants de moins de six ans" a vu le jour en 2008. Son objectif est de guider les communes, les intercommunalités et les associations qui souhaitent s'investir dans ce domaine.

"Le projet de 'Guide de création d'établissement d'accueil pour enfants de moins de six ans' émane de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE)", précise d'emblée Danièle Lesec, infirmière coordinatrice à la direction Santé du conseil général de l'Ardèche. Cette instance de concertation et de réflexion, créée dans chaque département, entend favoriser la collaboration entre les acteurs de la petite enfance : institutions, instances, collectivités territoriales ou encore associations. En Ardèche, elle est présidée par le conseil général et la CAF. Elle est composée de 33 membres représentants des services de l'Etat, de la CAF, de la MSA, des élus locaux, des gestionnaires et des professionnels de la petite enfance (crèche, RAM), des représentants d'associations (réseau Aeepp / Association des collectifs enfants-parents-professionnels, Association familles rurales / AFR, Enfance Handicapée / APAJH).

"Notre objectif était de fournir aux porteurs de projets une vision globale de la création d'une structure d'accueil dans ses différentes composantes, depuis la définition des besoins jusqu'à l'élaboration du budget prévisionnel, en passant par le projet d'établissement et la procédure d'agrément de la PML." Pour cela, un groupe de travail a été créé au sein de la CDAJE. Sa mission est de concevoir et de rédiger un "Guide de création d'établissement d'accueil pour enfants de moins de six ans". "Le travail de rédaction, mené de manière collégiale, consistait non seulement à rappeler le cadre réglementaire applicable aux différentes structures d'accueil de la petite enfance, mais surtout à apporter des réponses concrètes et opérationnelles directement exploitables par les porteurs de projets". Le guide s'adresse ainsi à l'ensemble des acteurs souhaitant créer une structure multi-accueil (crèche, accueil périscolaire) quel que soit son statut.

Pas de version papier du guide, tout sur le site internet du conseil général.

La CDAJE s'est chargée de la conception et de la rédaction du document et la direction de la communication du conseil général de la mise en page. La version imprimée - initialement envisagée - a été abandonnée au profit d'une version dématérialisée. Le document se présente donc sous la forme d'un fichier de 56 pages, téléchargeable depuis le site Internet du conseil général. "Cette solution présente aussi l'avantage de permettre une intervention rapide sur les textes en cas de modification ou de mise à jour du document".

Au-delà de la réalisation du guide, la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants a élaboré une "Charte de la micro-crèche en Ardèche". Celle-ci a pour ambition de fixer un cadre de travail et d'instituer un référentiel qualité commun à toutes les initiatives du département. Ce mode d'accueil de la petite enfance apporte une réponse plus souple pour les territoires où les besoins d'accueil collectifs ne justifient pas la réalisation d'un établissement multi-accueil. C'est le cas notamment dans les secteurs ruraux isolés qui représentent une partie importante de l'Ardèche.


Pascale Clouet / PCA, pour la rubrique Expériences des sites Mairie-conseils et Localtis

CONTACTS

Conseil général de l'Ardèche

Hôtel du Département- Quartier La Chaumette- BP 737
07007 Privas Cedex

Tél. : 04 75 66 77 07

 Danièle Lesec
infirmière coordinatrice à la direction "Santé-
famille" et gérontologie
Tél. : 04 75 66 97 24
dlesec@ardèche.fr